

# Marché annuel - lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025

## Mesures de circulation



### Circulation et stationnement interdits le 1.09.2025



• place CARDINAL MERCIER • rue LÉON THEODOR • rue THOMAES • rue HENRI WERRIE • rue HENRI VAN BORTONNE • rue GILLEBERTUS • rue FERDINAND LENOIR (entre la rue Léon Theodor et le boulevard de Smet de Naeyer) • chaussée de WEMMEL (entre la rue du Saule et la rue Léon Theodor) • rue GUSTAVE VAN HUYNEGEM • avenue SECRÉTIN (devant l'église) • rue JULES LAHAYE (moitié de la rue à partir de la rue Léon Theodor) • rue LÉON DOPERE (entre la rue Boghemman et la chaussée de Wemmel) • avenue de JETTE (entre l'avenue de Laeken et la place Reine Astrid) • rue PIERRE TIMMERMANS

### Stationnement interdit le 1.09.2025



• avenue de LAEKEN (toute la berme centrale entre la rue Vanderborghet et l'avenue de Jette) • rue de l'ÉGLISE ST PIERRE (entre l'Excelsior et le CPAS) • petite rue LÉON THEODOR et son parking • rue TILMONT, les 20 premiers mètres en partant de la rue Léon Theodor des 2 côtés • rue JEAN BAPTISTE VERBEYST, places de stationnement côté impair du numéro 9 au rack de vélo et côté pair après le croisement avec rue Fr. Couteaux, les 4 garages et le numéro 10 (en partant de la rue Léon Theodor) • rue DUPRÉ 100m le long du CTC

### Circulation interdite le 1.09.2025



• avenue de JETTE (entre le coin place Reine Astrid et la rue Léon Dopéré, côté pair) • rue des WALLONS • rue des FLAMANDS • chaussée de JETTE (entre la place Reine Astrid et l'avenue de Laeken) • rue LÉOPOLD I<sup>er</sup> • rue P. MICHIELS (entre la rue Léon Theodor et le boulevard de Smet de Naeyer) • rue TILMONT (entre la rue Léon Theodor et le boulevard de Smet de Naeyer, sauf les 20 premiers mètres en partant de la rue Léon Theodor) • rue JB VERBEYST (sauf les places de stationnement réservées voir plus haut) • rue F. COUTEAUX • rue SAINT VINCENT DE PAUL • rue JULES LAHAYE (moitié de la rue à partir du boulevard de Smet de Naeyer) • rue A. VANDENSCHRIECK • rue de l'ÉGLISE ST PIERRE (sauf entre l'Excelsior et le CPAS) • chaussée de WEMMEL (entre rue de l'église Saint Pierre et la rue du Saule)

### Autres mesures particulières - interdiction de stationnement



• avenue Secrétin, devant l'église du 25/08 au 02/09 • rue de l'Eglise St. Pierre (de l'Excelsior au CPAS) du 29/08 au 01/09 • petite rue Léon Theodor et son parking du 26/08 au 08/09 • avenue du Sacré Cœur (côté Lorge) pont et le long du square Lorge du 26/08 au 08/09 • avenue de Laeken (toute la berme centrale entre la rue Vanderborghet et l'avenue de Jette) le 30/08 • avenue du Sacré Cœur le long du square Lorge le 31/08 • rue Jules Lahaye (moitié de la rue à partir de la rue Léon Theodor) le 31/08 • rue Léon Theodor croisement avec rue G. Van Huynegem le long du parc Garcet les 5 places de stationnement le 29/08 • rue Henri Werrie : 1 place devant le wash palace collée au parterre de l'arbre le 29/08

Interdiction de stationnement et circulation place C. Mercier le 26/08 et du 29/08 dès 6h00 au 08/09 à 08h00

• LE STATIONNEMENT SERA GRATUIT sur tout le territoire de Jette toute la journée du lundi 1.09.2025  
• DÉCOUVREZ LE PROGRAMME du week-end du marché annuel sur [WWW.JETTE.BRUSSELS](http://WWW.JETTE.BRUSSELS)